

LA LETTRE

DE JUSTICE ET PAIX

COVID-19 ET PAUVRETÉ

La crise de la Covid-19 remet en cause les objectifs du développement durable (ODD) à commencer par le premier d'entre eux : *réduire l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2030*. On le sait maintenant avec certitude, pour la première fois depuis plus de 20 ans, la pauvreté mondiale a augmenté en 2020 en raison de cette crise.

Le seuil international de pauvreté a été calculé par la Banque Mondiale et par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à 1,90 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat.

Ce chiffre conduit à avoir désormais plus de 700 millions de femmes, d'hommes et d'enfants vivant dans l'extrême pauvreté. Mais depuis trois ans la Banque Mondiale a proposé deux autres données : à 3,20 dollars par jour il y a 25 % de pauvres sur la planète, à 5,50 dollars on atteint 50 % de la planète.

Cependant, la pauvreté n'est pas que monétaire. Il faut l'approcher non seulement en niveau de vie, mais aussi en condition de vie et en qualité de vie et, avec la pandémie, ce sont plus de 500 millions de personnes qui ont souffert de l'absence ou de la dégradation des soins, de l'arrêt de l'éducation, de la suppression de leur travail...

Avec l'aide du CCFD-Terre Solidaire nous reviendrons sur ce drame dans la Lettre de juin.

Justice et Paix France



© Image par Gino Crescoli de Pixabay

ÉCOLOGIE INTÉGRALE

Le « *Tout est lié* » de l'encyclique *Laudato si'* permet à l'**Observatoire de la Transition Écologique** d'entamer une réflexion, au sein de Justice et Paix France, sur la culture du déchet qui « *affecte aussi bien les personnes que les choses vite transformées en ordures* ». §22

De cette insistance sur l'enjeu culturel, nous retenons l'attention à un « éthos du déchet ». Une manière de penser et d'agir qui conduit à laisser en arrière ce qu'on ne veut plus voir, tant des objets, des vivants, des humains. Il ne suffit pas de dénoncer. Avec cinq témoins engagés, dont un économiste, nous proposons une parole alternative basée sur des pratiques qui prennent en considération les biens et le vivant, le respect des personnes. Trois domaines sont décrits en fonction des ancrages territoriaux.

En ce qui concerne la collecte et le tri des déchets, ce qui paraissait gênant peut devenir une ressource grâce au recyclage, à la réutilisation d'éléments, à la réparation. Ce qui suppose un engagement des concepteurs pour prendre en compte ces possibilités et ne pas laisser à la communauté

la charge des externalités négatives. En agriculture, une production en bio va associer cultures et élevages, en variant les cultures, ce qui évite l'utilisation d'intrants chimiques. Elle va aussi promouvoir un élevage en plein air qui contribue au bien être animal. La protection de la nature, pour le bien de tous, est associée à une production de qualité.

Une institution qui prend en charge des personnes fragiles, surtout des enfants et des femmes, promeut une culture de la confiance de telle manière que chacun puisse développer ses compétences et les mettre au service de l'ensemble. Elle soutient une « écologie intégrale » avec une éducation personnalisée, un rapport pacifié à la nature, une nourriture de qualité et une vie commune qui fait place à chacun. Dans le même sens, un territoire zéro chômeur de longue durée mise sur la confiance afin que chacun retrouve l'estime de soi tout en apportant sa contribution à la vie commune.

Dominique Coatanéa
André Talbot
Justice et Paix France

N.B. D'autres entretiens auront lieu tandis que la réflexion éthique et théologique sera poursuivie.
Une version longue de cet article est disponible sur le site de Justice et Paix France.

MINORITÉS MENACÉES EN ASIE

Si l'on interroge nos concitoyens déjà avertis sur les minorités menacées en Asie, ils répondront : les Rohingyas et les Ouïghours. Quelques autres se souviendront des Montagnards du Vietnam ou des Hmongs du Laos. Mais au-delà ? Les médias ont raison de nous alerter sur le sort réservé aux Ouïghours par les autorités Han de la république populaire de Chine après nous avoir mobilisé sur les Rohingyas chassés de leurs terres par le pouvoir birman. Cela a au moins le mérite d'attirer notre attention sur les violations systématiques des droits humains pratiquées par des régimes à tendance autoritaire, voire dictatoriale, ou coincés comme c'est le cas en Birmanie par leurs chefs militaires qui n'ont cédé le pouvoir que pour mieux continuer à le contrôler jusqu'à le reprendre.

En réalité, les discriminations dont sont victimes les minorités trouvent leur source dans trois attitudes : celle des autorités qui dictent une conduite radicale cherchant à faire disparaître la différence et à assimiler, selon les lois du régime, tout peuple qui tenterait de s'en émanciper ; celle des entreprises nationales ou multinationales avides des richesses qui se trouvent sur le territoire de ces minorités ; celle des populations majoritaires qui méprisent ces minorités attardées et réfractaires à la civilisation qu'elles veulent les voir adopter ou qui les rejettent tout simplement parce qu'elles ne les considèrent pas comme des êtres humains comme les autres (système de castes).

Pour ce court dossier, nous avons choisi de parler de quatre minorités discriminées qui ne sont jamais à la une des médias : les Adivasis d'Inde ; les Kachins du Myanmar ; les Malais de Thaïlande ; les Papous d'Indonésie.



© <https://commons.wikimedia.org/>

Les Adivasis (communautés indigènes appelées 'tribales') en Inde

L'Inde est une démocratie depuis son indépendance en 1947, héritage de la longue colonisation britannique, avec des institutions solides qui séparent l'exécutif, le législatif et le judiciaire comme dans les autres états démocratiques. La société indienne reste pour

autant une société de castes, où les hors castes (dalit) et les peuples autochtones (adivasis) sont considérés comme des humains de second rang, n'ayant pas les mêmes droits que les gens de caste. Le gouvernement actuel est aux mains des nationalistes hindous qui veulent imposer à tout prix la supériorité hindoue sur les autres communautés. Les musulmans, qui sont les plus nombreux après les hindous, sont les premiers attaqués. Les chrétiens, les bouddhistes et autres minorités religieuses le sont aussi.

Dans la société hindoue de castes, les « tribaux » ne sont pas considérés comme des humains à part entière. Si la constitution indienne leur reconnaît des droits, ils sont souvent bafoués dans l'impunité. Et ceux qui prennent leur défense sont la cible des autorités. Il en est ainsi du père jésuite Stan Swamy, 83 ans, qui est en prison depuis septembre 2020, incarcéré pour avoir défendu et organisé la défense de ces communautés. Vivant depuis 30 ans dans l'état du Jharkhand où les tribaux sont nombreux, il a travaillé à leur défense sur les questions de la terre, de la forêt et du droit du travail. Bien que la constitution indienne prévoit l'établissement de conseils tribaux, peu ont vu le jour.

Les frustrations accumulées se traduisent parfois par la violence, en particulier quand des entreprises minières viennent détruire leur habitat forestier traditionnel malgré leur droit reconnu par la constitution. De nombreux jeunes sont arrêtés et détenus sans procès, sur la base de leur soi-disant appartenance à des groupes maoïstes (appelés naxalites) qui n'est en rien prouvée. Le père Stan et d'autres défenseurs des droits des communautés ont été arrêtés pour 'appartenance à des mouvements terroristes', accusation facile et systématique portée à l'encontre des défenseurs des droits. À quand l'égalité des droits des citoyens indiens et la reconnaissance du

droit au développement de toutes les communautés de ce grand pays ?

Les Kachins au Myanmar

Le Myanmar est un pays multi-ethnique où la majorité birmane (bamar) de tradition essentiellement bouddhiste domine et refuse de reconnaître les droits des autres peuples qui le composent.

C'est ainsi que le peuple Kachin, au nord, comme tous les autres peuples de la périphérie du pays, résiste depuis la prise de pouvoir par les militaires en 1962 pour pouvoir exister en tant que peuple partie prenante de l'ensemble et non seulement comme peuple dominé et soumis dont seules les ressources naturelles présentent un intérêt pour la majorité birmane au pouvoir. Avec une discrimination généralisée et systématique contre les peuples minoritaires dans toute la Birmanie, les populations autochtones se sentent non seulement traitées comme des citoyens de seconde zone, mais aussi en grand danger de perdre leurs cultures traditionnelles propres.



© <https://commons.wikimedia.org/>

Les Kachins ont fini par prendre les armes pour tenter de survivre et se faire respecter. Le conflit entre la Kachin Independence Organisation (KIO) et l'armée birmane n'a jamais trouvé d'issue, créant de ce fait un

système d'administration inadéquat dont on aura de la peine à sortir le jour où la paix sera revenue. Un dialogue s'était certes développé ces dernières années dans le cadre de la démocratie instaurée, mais la situation présente rebat les cartes. Les pourparlers de paix ont été mis au placard et l'organisation Kachine a rejoint les autres forces de résistance pour envisager une opposition armée au régime militaire de fait.

Les solutions discutées dans le cadre de ce dialogue sont connues : transfert du pouvoir dans un cadre confédéral ou décentralisé, souveraineté sur les ressources du territoire, mise en place de systèmes effectifs de santé et d'éducation qui respectent les langues et traditions locales, liberté religieuse, retour des déplacés, promotion de la paix sur le long terme, intégration des miliciens qui n'ont connu d'autre horizon que la violence, travail de réconciliation en promouvant la diversité.

La situation présente, faite de violence inouïe et de mensonges systématiques, génère néanmoins une prise de conscience de nombreux Barmas et de leur responsabilité à l'égard des autres peuples, comme le peuple kachin, qui composent leur pays.

Les Malais de Thaïlande

Pour des raisons géopolitiques, au début du XX^e siècle, les Thaïlandais et les Britanniques se partagèrent la péninsule malaise. La Thaïlande hérita des territoires dont elle avait eu la suzeraineté dans l'histoire, en particulier le sultanat de Pattani. Depuis lors, elle s'est employée à les « siamiser » en particulier à travers les écoles et les structures administratives, imposant la langue thaïe.

Cette orientation n'a pas vraiment réussi. Un système de madrasas privées a été mis en place pour préserver la langue malaise et l'éducation religieuse musulmane. Le sentiment d'être des citoyens de second rang est largement partagé, y compris sur le plan économique, la région ne bénéficiant pas d'investissements comme les autres provinces et étant exploitée par des sociétés forestières en particulier qui ne sont pas du lieu. Le sentiment qui domine est celui d'être colonisés, relégués par une majorité bouddhiste parfois intransigente qui se méfie des musulmans.

Face à cette situation, des groupes politiques revendiquant la liberté sont

nés et certains se sont radicalisés, créant des branches militaires. Le plus actif est le Barisan Revolusi Nasional (BRN). En retour, les autorités ont facilité la naissance de groupes paramilitaires qui s'opposent à toute velléité de promotion de l'identité malaise. Un cercle de violence sans fin.

Les populations n'aspirent qu'à vivre en paix dans la justice, ce qui suppose une reconnaissance des particularités de cette minorité : malaise et musulmane, et la liberté de parler sa langue et de vivre son identité. Il est encore temps de trouver les voies d'une autonomie qui permette d'éviter la poursuite de la violence et de la radicalisation. Des pourparlers amorcés l'an dernier n'ont encore pas abouti.

Les Papous d'Indonésie

L'Indonésie est un pays très divers en termes de population. Si les javanais sont la majorité avec 40 % de la population, les minorités sont multiples. Entre 40 et 70 millions de personnes dans les zones rurales d'Indonésie ont accès aux terres et aux ressources en vertu de lois coutumières. En Papouasie occidentale, la destruction des forêts et des rivières sape les moyens de subsistance des autochtones et détruit les terres ancestrales. Elles sont causées par les migrations internes de millions de javanais n'arrivant plus à vivre chez eux dans des îles surpeuplées, et par les entreprises nationales et multinationales.



© <https://commons.wikimedia.org>

des principales conventions relatives aux droits humains, les droits de ces « peuples autochtones » sont ignorés ou affaiblis dans les lois agraire et forestière fondamentales. La plupart d'entre eux ne disposent pas de titres de propriété pour leurs terres. Les industries extractives, les barrages et les projets d'infrastructures d'envergure nationale sont les causes principales de ces violations.

Après quelques initiatives du gouvernement central pour le respect des droits des populations, la sécurité nationale a fini par reprendre la main pour imposer un état d'urgence non avoué mais bien réel. Cela a conduit à l'intensification de la violence – forte augmentation du nombre de victimes des deux côtés aussi bien chez les combattants (de l'armée de libération de la Papouasie et de l'armée indonésienne) que chez les civils (interventions militaires dans les villages, assassinats de personnages clés) –, de la confusion et de la peur.

La société civile locale agit pour que soit mis fin à la prise de contrôle sur des terres des peuples autochtones, à la destruction de leurs forêts et rivières, et à la fragilisation de leurs moyens de subsistance, mais face à l'engrenage de la violence, son action reste bien limitée.

En guise de conclusion

Nombreuses sont les minorités menacées dans leur existence en Asie comme ailleurs sur la planète. Le modèle de développement basé sur la croissance économique et financière qui s'est imposé au cours des dernières décennies conduit inéluctablement à la marginalisation de ceux qui n'ont pas d'utilité reconnue par le système et qui donne aux puissants les moyens de la domination.

Les quatre exemples présentés ont quelque chose de commun : ils révèlent que les puissances financières et militaires dans des pays autoritaires n'en ont rien à faire de la dignité intrinsèque de tout être humain et de son droit à vivre et à se développer dans l'espace et la culture dans laquelle il est né. Ce système est inhumain et doit être combattu. La périphérie que représentent ces minorités menacées doit se retrouver au centre du monde que nous voulons construire. Avec elles.

*Michel Roy,
Justice et Paix France*

Malgré des garanties constitutionnelles et la ratification par l'Indonésie

LA CONFÉRENCE SUR LE FUTUR DE L'EUROPE : UNE CHANCE ?

Le 9 mai prochain sera lancée une Conférence sur le Futur de l'Europe. Cet exercice de démocratie participative à grande échelle est un projet conjoint de la Commission, du Conseil et du Parlement européen. Après de nombreuses tractations, ces trois institutions s'en sont partagé la gouvernance, ainsi que le comité exécutif.

L'idée est de relancer l'adhésion des citoyens européens à l'EU dont les ténors ont enfin pris conscience qu'elle est essentielle à sa survie. Si l'Europe est une idée que rien n'a pu arrêter en son temps, elle court aujourd'hui le risque d'avoir « fait son temps », faute d'adhésion. L'EU a toujours été mal connue de ses citoyens malgré l'élection du parlement européen au scrutin universel depuis 1979 et malgré ses nombreux programmes dans les domaines de l'éducation, du développement des territoires, de l'innovation et de la recherche. L'institution reste facilement critiquée par les leaders nationaux pour ses échecs qui, parfois, ne sont que les leurs, dans les champs financiers ou migratoires notamment. Ces 20 dernières années, de vraies divisions et fragmentations l'ont particulièrement fragilisée. Paradoxalement, alors qu'elle a réagi de façon unifiée dans les négociations sur le Brexit, et face à la crise sociale due à la pandémie, elle est vilipendée, comme cause des lenteurs de la vaccination.

Si l'idée d'une telle *Conférence* pré-date la crise sanitaire, cette dernière a encouragé le Comité exécutif à miser sur le digital. Le cœur du réacteur est donc une plateforme digitale dite inclusive pour encourager les citoyens à proposer leurs idées. La vice-présidente de la Commission européenne et co-présidente du comité exécutif, Dubravka Šuica, a insisté fin mars : « *La Conférence permettra aux citoyens de tous les coins de l'UE, et de tous horizons, de partager leurs idées, leurs espoirs et leurs rêves concernant l'avenir de l'Union. C'est un moment unique et historique pour la participation citoyenne au sein de l'UE.* » Depuis le 19 avril, la plateforme « **l'avenir est entre vos mains** » s'est ouverte, en 24 langues².

Démocratie participative : un outil de changement social ?

Si les modalités de la participation se clarifient peu à peu, l'articulation avec la prise de décision reste très floue. Ici se trouvent deux enjeux majeurs pour faire de l'initiative un succès : participation et impact.

Les formes de démocratie plus directes se développent depuis plusieurs années à tous les étages de nos démocraties. Outre les classiques « votations » suisses, se développent les expériences de consultations pour des projets (par exemple dans le Bad Wurtemberg après le conflit sur la nouvelle

construction de la gare centrale de Stuttgart), les conventions thématiques comme en France en réponse au mouvement des gilets jaunes ou sur l'environnement. L'essor du numérique se joue aussi dans les entreprises, dans les administrations, les universités. En théorie, il ouvre des portes, des espaces de co-construction de la prise de décision. En même temps, les expériences se révèlent très délicates. Elles ont montré qu'il est difficile de mobiliser les citoyens, compliqué de trouver les bons processus et équilibres, en particulier d'arbitrer entre expertise et engagement, entre intérêt général et intérêts sectoriels, etc. De plus, dans un monde surmédiatisé, l'exercice risque toutes formes de manipulation politiques. Enfin, et c'est peut-être la question principale : qu'en est-il du suivi ? « Hackaton », « consultation », « concertation », s'accumulent sans que l'on ne perçoive de transformation de la démocratie. Les premiers commentaires francophones sur la plateforme digitale alternent d'ailleurs entre cynisme et scepticisme.

Un chemin étroit pour démontrer la résilience démocratique

L'impact d'une telle consultation est une question ouverte. Et pourtant il est à souhaiter que dans l'élan de participation qui a marqué les élections européennes de 2020, les citoyens réagissent, s'engagent. Au-delà de résultats éventuels, le chemin en lui-même compte : apprendre à se servir du numérique pour proposer, délibérer, écouter et, en cela, engager un chemin de transformation politique de long terme. Dans un monde où les régimes autoritaires et les partis populistes sont dominants, où certains leaders n'hésitent pas à réprimer les oppositions dans le sang et la terreur, réinventer la discussion en politique est essentiel. Il nous faut tisser des liens virtuels et réels, occuper ces lieux d'expression et d'échange respectueux en ligne et « en vrai ». L'Action Concertée de *Justice et Paix Europe* en 2021, centrée sur le dialogue, a pour objectif de relayer ce message. L'Europe est une idée à la fois forte et fragile. Il est temps que ses citoyens se demandent ce qu'ils peuvent faire pour elle.

Cécile Dubernet
Justice et Paix France

¹ UE Déclaration, 24/03/2021 ; https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/STATEMENT_21_1401
² <https://futureu.europa.eu/?locale=fr>

JE SOUTIENS JUSTICE ET PAIX FRANCE,
en m'abonnant / me réabonnant à LA LETTRE et/ou en faisant un don :
par chèque bancaire à l'ordre de Justice et Paix – 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris.

☐ **ABONNEMENT** (1 an / 11 numéros) : **20 euros** ☐ **DON** : euros
☐ Version papier ☐ Je souhaite recevoir un reçu fiscal
☐ Version numérique ☐ Par courrier ☐ Par e-mail

Nom, Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Adresse e-mail :

JUSTICE ET PAIX FRANCE
58 avenue de Breteuil, 75007 Paris - Tél. 01 72 36 69 03 - justice.paix@cef.fr

Président : Mgr Jacques Blacquart

Membres : Catherine Billet - Sylvie Bukhari-de Pontual - Luc Champagne - Jean Chaudouet - Dominique Coatanéa - Violaine Dory - Michel Drain - Cécile Dubernet - Patrice Dufour - Nayla Haddad - Patrick Hénault - Sr Nelkem Jeannette Londadjim - Jean-Bernard Marie - Marc de Montalembert - Dominique Quinio - Anne-Florence Quintin - Pasteur Jean-Pierre Rive - Michel Roy - P. André Talbot - Denis Viénot

Directeur de la publication : P. Alain Paillard, Secrétaire général

Secrétariat de rédaction : Béatrix de Vareilles

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : Mai 2021

Conception et Impression : Imprimerie Repa Druck